EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

SOUS-PRÉFECTURE DE ALTKIRCH
REÇU LE
12 AVR. 2022
A LA SOUS-PREFECTURE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 65

Le Vendredi 1er avril 2022 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 18 mars 2022.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 56 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/01/2022

Election de deux assesseurs au Bureau de l'EPAGE Largue

Faisant suite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021, lors de la Commission permanente du 25 octobre 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a procédé à la désignation de ses représentants au sein de l'EPAGE Largue.

Après avoir installé les Conseillers d'Alsace désignés par la CEA au collège NON GEMAPI de l'EPAGE Largue, M. Daniel DIETMANN, Président, demande de reconstituer le Bureau de l'EPAGE en y incluant les nouveaux délégués de la CEA.

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

d'élire au Bureau de l'EPAGE Largue :

- Mme Sabine DREXLER, assesseur titulaire NON GEMAPI
- M. Maxime BELTZUNG, assesseur suppléant NON GEMAPI

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 12/04/2022

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 11 avril 2022

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.